



Jeudi 15 décembre 2016

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN.

Excusés : Anne BASSET (pouvoir à Olivier BROCOT), Virginie GAGNEUX (pouvoir à Alexandre ANDRE), Michel PIRAT (pouvoir à Gérard MOREL), Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- renouvelé le contrat de Madame Cécile VILLARD, adjoint d'animation, à temps non complet à raison de 2h30 mn hebdomadaires, pour assurer l'encadrement des enfants des écoles durant les Temps d'Activité Périscolaires, pour une durée de 1 an, à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- approuvé le rapport de la C.L.E.C.T. du 28 novembre 2016 proposant les modifications des montants d'attribution de compensation pour les 12 communes de la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes, et accepté le montant d'attribution de compensation pour 2017, d'un montant de 4 159.00 € pour la commune de St Nizier le Bouchoux ;
- désigné Monsieur Lionel BERSOT, propriétaire du fonds de commerce « O P'TIT BISTRO CHEZ COCO ET LOLO » à St Nizier le Bouchoux, mandataire de la régie de recettes pour l'encaissement du prix des cartes et des tickets de pêche, à partir de la saison 2017 ;
- arrêté le projet de zonage d'assainissement des eaux usées qui sera soumis à enquête publique unique avec le projet du Plan Local d'Urbanisme ;
- pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Syndicat Intercommunal d'Energie et E-Communication (S.I.E.A.) ;
- pris connaissance du compte-rendu du groupe de travail concernant la recherche d'un véhicule pour le service technique et décidé de prévoir cet achat en tout début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,

